

Circulaire du CSEE

2/2014

Informations concernant le cadre stratégique Education et formation 2020



Donnez votre avis sur les priorités de l'UE pour l'éducation et la formation !

Une nouvelle Commission européenne sera mise en place à l'automne après les élections du Parlement européen. La DG Education et Culture de la Commission européenne renouvelle donc ses objectifs politiques pour les 5 prochaines années (2015-2020).



1. Révision de la stratégie Europe 2020

De quoi s'agit-il?

[EU2020](#) est une stratégie globale de la Commission européenne et du Conseil, adoptée en 2010 par le Conseil des Ministres. Elle comporte des objectifs généraux à atteindre dans chaque état membre d'ici 2020. Les Recommandations nationales du processus du Semestre européen (Les conseils de l'UE aux gouvernements sur les domaines auxquels consacrer leur budget annuel) sont basées sur ces objectifs :

1. Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
2. Recherche et développement : investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement
3. Changement climatique et énergies durables : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 %
4. **Education : abaissement du taux de décrochage scolaire précoce à moins de 10 %, un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans**

5. Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

La 4ème priorité étant liée à l'éducation, nous demandons aux organisations membres du CSEE de remplir la consultation publique de la Commission européenne d'ici octobre.
http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/eu2020/consultation_fr.htm

Perspective du CSEE :

Nous pensons que les stratégies établies en 2010 faisaient référence à des économies, des sociétés, des marchés du travail bien développés, qui ont été durement frappés par la crise. Cela explique que les objectifs et les indicateurs de référence ont tout au mieux été atteints partiellement.

Les objectifs et les indicateurs de référence de la stratégie Europe 2020 doivent être cohérents avec ceux définis pour Education et Formation 2020. Les objectifs en matière d'éducation et de formation doivent être plus forts et plus efficaces, et liés au financement de l'investissement, qui a été très affecté par les coupes budgétaires drastiques que les Etats membres ont appliquées dans le cadre des mesures d'austérité.

L'implication des partenaires sociaux dans la création et la mise en œuvre/le contrôle des stratégies, des objectifs et des indicateurs de référence constitue un élément clé : une implication insuffisante peut miner le processus. L'éducation et la formation doivent constituer une priorité transversale dans toute la stratégie Europe 2020.

2. Révision de la stratégie Education et Formation 2020

De quoi s'agit-il?

[Le cadre stratégique Education et Formation 2020](#) a été mis en place en 2009 sur la base des principaux objectifs et indicateurs de référence. Deux de ses indicateurs de référence ont été intégrés dans la stratégie Europe 2020 (fréquentation de l'enseignement supérieur, décrochage scolaire précoce) Les Recommandations nationales du processus du Semestre européen (Les conseils de l'UE aux gouvernements sur les domaines auxquels consacrer leur budget annuel) sont basées sur ces objectifs :

4 objectifs stratégiques:

1. *faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité*
2. *améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation*
3. *favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active*
4. *encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation*

Les Etats membres se sont accordés sur les cinq indicateurs suivants:

1. *participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie : une moyenne d'environ 15% des adultes devraient participer à l'éducation et la formation tout au long de la vie d'ici 2020*
2. *lacunes dans les compétences de base : le taux moyen des jeunes de 15 ans ayant des lacunes en lecture, en mathématiques et en science devrait être inférieur à 15% d'ici 2020*
3. *troisième cycle d'éducation : le taux moyen d'adultes entre 30 et 34 ans ayant une éducation de troisième cycle devrait atteindre au moins 40% d'ici 2020*
4. *décrochage scolaire précoce : le taux moyen de décrochage scolaire (5) devrait être inférieur à 10% d'ici 2020*
5. *éducation de la petite enfance : au moins 95% des enfants entre l'âge de 4 ans et celui du début de l'enseignement primaire obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire d'ici 2020*

La Commission européenne demande l'avis des partenaires sociaux sur les futures priorités de Education et formation 2020. Nous souhaitons donc demander aux organisations membres du CSEE de remplir l'enquête de la Commission européenne avant le 5 juin : <http://www.ghkint.com/surveys/et2020/>

Le CSEE pense que des priorités supplémentaires pourraient être ajoutées aux récentes priorités, comme:

1. *une augmentation de l'investissement dans l'éducation et la formation.*
2. *une augmentation du nombre d'enseignants hautement qualifiés dans tous les secteurs de l'éducation. Assurer une phase d'admission de haute qualité et le développement professionnel continu pour les enseignants de tous niveaux et secteurs de l'éducation et de la formation.*
3. *une augmentation de la moyenne de la population européenne participant à des filières d'éducation et de formation liées à des compétences innovantes et transversales*
4. *une augmentation du nombre moyen de jeunes suivant des apprentissages ou des filières d'éducation professionnelles*
5. *une augmentation de la moyenne des travailleurs participant à des formations sur leur lieu de travail et des adultes participant à des formations professionnels continus (EFPC) et à de l'apprentissage tout au long de la vie*
6. *une diminution de 20 % à 5% de la population européenne en âge de travail dont les compétences en lecture et en mathématique sont insuffisantes (voir résultats PIAAC)*
7. *une diminution de 25% à 5% de la population européenne en âge de travail dont les compétences en TIC sont insuffisantes (voir résultats PIAAC)*



Investir dans l'éducation et la formation

Le 24 février 2014, le Conseil de l'Education a adopté les [Conclusions sur Une éducation et une formation efficaces et innovantes pour investir dans les compétences.](#)

L'objectif du document politique :

- Il reste beaucoup à faire pour inverser la tendance de l'impact de la crise et pour faire face aux problèmes structurels sous-jacents dans l'éducation et la formation, qui sont liés au manque de compétences pour le marché du travail.
- Un adulte sur cinq a des lacunes dans les domaines de l'alphabétisation et de l'apprentissage de base du calcul, ce qui limite sérieusement l'employabilité. Même si les prévisions laissent penser que presque tous les emplois nécessiteront à l'avenir au moins des connaissances numériques de base, bon nombre d'élèves sont toujours privé(e)s d'accès à la technologie digitale et au contenu nécessaires pour acquérir ces connaissances. Un grand nombre d'adultes manquent tout simplement de compétences dans le domaine numérique.
- Il est urgent de relever le défi majeur de l'emploi des jeunes et des niveaux de compétences inadaptés, et de faciliter la transition de l'enseignement et la formation au travail.
- Les Etats membres doivent intensifier leurs efforts pour améliorer l'éducation et la formation et continuer à investir dans une éducation et une formation de qualité et efficaces. Les Etats membres doivent investir à long terme dans la modernisation de l'éducation et de la formation et dans le développement des compétences, en mettant l'accent sur l'efficacité et la qualité de l'investissement dans l'éducation, et plus précisément dans l'utilisation des TIC dans l'évolution.

A travers ces conclusions, le Conseil recommande aux Etats membres :

1. *de « chercher à faciliter les investissements dans l'éducation et la formation, qui constituent des secteurs propices à la croissance » et d'exploiter pleinement le programme Erasmus+ et les fonds structurels et d'investissement européens, en tenant compte des aspects liés à l'éducation et à la formation des recommandations nationales d'Europe 2020.*
2. *d'aider les établissements d'enseignement et de formation à exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et les contenus numériques, en complément des approches pédagogiques traditionnelles.*
3. *de considérer les enseignant(e)s comme un élément essentiel du succès de l'éducation, et d'améliorer leur formation en utilisant davantage d'outils numériques.*
4. *d'aider les enseignant(e)s et les chefs d'établissement à atteindre un niveau de compétence élevé dans le domaine numérique et à adopter des pratiques d'enseignement innovantes, par exemple grâce à une formation souple, des systèmes d'encouragement et des programmes actualisés pour la formation des enseignant(e)s.*

Le CSEE accueille favorablement l'importance que les dirigeant(e)s de l'Union européenne accordent à l'investissement dans l'éducation et la formation. Cependant, le maintien et l'augmentation de l'investissement dans l'éducation et la formation en tant que recommandation aux Etats membres aurait dû être plus clairement souligné dans les conclusions du Conseil. Le CSEE regrette que le rôle des partenaires sociaux dans le processus de modernisation de l'éducation et de la formation n'a pas été mentionné dans le texte.



L'apprentissage des adultes dans les accords commerciaux de l'UE

Le très controversé **Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)** constitue un accord de commerce complet, actuellement en cours de négociation entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Même si l'éducation est rarement mentionnée par les négociateurs du TTIP, rien ne garantit, malheureusement, que les systèmes européens d'éducation et de formation ne soient pas affectés.

Il est depuis peu évident que l'accord commercial cible l'éducation. Le principal négociateur américain, Dan Mullaney, a déclaré que les Etats-Unis visent à élargir l'accès des sociétés commerciales américaines à tous les secteurs de services européens, y compris l'enseignement

supérieur, l'apprentissage des adultes et les autres services éducatifs. Ce discours va à l'encontre du message de la Commission européenne selon lequel les services publics, en ce compris l'éducation, ne seront pas affectés par les négociations commerciales.

Il est clair que d'importantes entreprises commerciales mènent un important lobbying afin d'inclure l'éducation dans le TTIP car elles la considèrent comme un secteur très profitable. L'UE nie jusqu'à présent le fait que l'éducation primaire et secondaire et l'enseignement supérieur font partie des discussions. Cependant, les Etats-Unis sont très désireux d'inclure au moins « l'éducation privée des adultes » et les « autres services de l'éducation » dans les accords commerciaux et l'Union européenne ne rejette pas la possibilité de négociation sur ces points.

L'éducation des adultes couvre un très large spectre. La définition de l'éducation des adultes par la Commission européenne touche tous les niveaux de l'éducation définis comme l'éventail complet des activités d'apprentissage formel, non formel et informel entreprises par les adultes après avoir quitté l'éducation et la formation initiales et leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences. Selon [la définition du CEDEFOP](#), elle inclut l'éducation à caractère général ou professionnel destinée aux adultes à l'issue de l'éducation et la formation initiales, à des fins de développement professionnel ou personnel. Cette définition reprend également ce qui peut être qualifié d'éducation « continuée », « récurrente » ou « de la deuxième chance ». Parallèlement, les « autres services de l'éducation » reprennent une très large catégorie et incluent entre autres les apprentissages linguistiques, le mentorat et les cours préparatoires.

Les Etats-Unis visent à exclure les réserves sur l'accès au marché et le traitement national. Un accès complet au marché interdirait aux gouvernements d'adopter des mesures comme les quotas ou les limites sur les prestataires commerciaux pour réduire leur capacité de pénétration du marché. Le traitement national signifie que les Etats membres devraient étendre à des prestataires étrangers comme les entreprises éducatives commerciales américaines, les avantages et privilèges dont bénéficient les institutions éducatives et les écoles nationales.

Comme la plupart des systèmes éducatifs de l'UE mélangent le public et le privé, des prestataires commerciaux et non commerciaux, la frontière entre l'enseignement public et privé n'est pas simple à définir. Les engagements pris en termes de services éducatifs privés pourraient donc également affecter l'éducation publique. C'est la raison pour laquelle [le CSEE demande d'exclure complètement l'éducation des négociations relatives au TTIP](#).

Une consultation a lieu entre les Etats membres (Ministres du commerce/de l'économie/des Finances) et la Commission européenne (DG Commerce) pour définir par exemple les notions d'« éducation des adultes » et « autres services éducatifs », la libéralisation de ces services et de l'intérêt offensif des Etats membres dans ces domaines.

Le CSEE pense que l'éducation et la formation en général doivent être exclus des négociations commerciales, et que l'éducation des adultes en particulier doit être exclue des négociations du TTIP. Nous pensons que les Ministères de l'Education doivent également être consultés sur ces points et que les négociations ne doivent pas se mener à huis clos sans impliquer les syndicats.



Vers un Espace européen des compétences et des certifications

La Commission européenne a mené une consultation publique jusqu'au 15 avril 2014 afin de créer l'Espace européen des compétences et des certifications. Le CSEE a encouragé ses organisations membres en Europe à remplir le questionnaire en utilisant une position commune CSEE-CSE.

La Commission européenne espérait que cette consultation permettrait de récolter les avis des citoyens concernant les qualifications de niveau européen, les outils et les instruments de transparence et de reconnaissance qu'elle développe depuis longtemps, comme :

Les cadres de certifications : [Cadre européen des certifications \(CeC\)](#), [Cadres des qualifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur \(QF-EHEA\)](#)

Les passeports : [Europass](#) : CV Europass, Europass mobilité, Passeport de compétences, Pass Jeune, Supplément au Certificat, Supplément au Diplôme, Passeport de Langues)

Les outils de transfert de crédits d'apprentissage : [Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels \(ECVET\)](#), [système européen de transfert et d'accumulation de crédits \(ECTS\)](#)

Les outils de reconnaissance : [Convention de reconnaissance de Lisbonne](#) et [ENIC-NARIC](#)

Les centres et réseaux d'informations : [Portail Ploteus](#), [Portail CeC](#), [Euroguidance](#), [Inventaire européen de la validation de l'apprentissage non formel et informel](#)

L'assurance qualité : [Inventaire européen de la validation de l'apprentissage non formel et informel \(ESG\)](#), [Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels \(EQAVET\)](#)

« L'intelligence des compétences » : [Panorama des compétences européennes](#), [Classification européenne des aptitudes/compétences, certifications et professions \(ESCO\)](#)

Dans leur [position commune](#), la [Confédération européenne des syndicats \(CES\)](#) et le [CSEE](#) ont soutenu la consultation publique afin de trouver des moyens de simplifier les nombreux outils européens de qualifications, de reconnaissance et de transparence pour l'éducation et la formation qui ont été développés par la Commission européenne.

Nous avons souligné que favoriser la mobilité et la reconnaissance de l'enseignement et de la formation contribue non seulement au développement des compétences et des perspectives d'emploi, mais aussi à la promotion de l'intégration ou de la ré-intégration au travail, à l'apprentissage et à la formation. Nous soutenons pleinement les efforts de la Commission

européenne dans la promotion de la mobilité de l'enseignement et de la formation, de l'assurance qualité et de la transparence au travers de ces outils.

Notre avis sur la création d'un espace européen des compétences et des certifications est le suivant :

- La crise a durement frappé le secteur de l'éducation et de la formation, à tous les niveaux. Dès lors, ces outils devraient contribuer à l'emploi des étudiant(e)s et des demandeurs/euses d'emploi.
- Lors des discussions au niveau européen, l'accord sur les principes centraux de l'utilisation de certains de ces outils et leur mise en œuvre au niveau national relève toujours du défi.
- De nombreux obstacles subsistent pour que les Etats membres parviennent à un compromis sur ces outils.
- Les difficultés qui entourent en permanence ces outils prouvent que les partenaires sociaux n'ont pas été totalement (voire pas du tout) impliqués dans la conception et le démarrage de la mise en œuvre des politiques européennes et des instruments correspondants (tant au niveau national qu'eupéen). Cependant, les partenaires sociaux principaux peuvent constituer des liens plus forts entre l'enseignement et le marché du travail et améliorer cette reconnaissance et cette transparence.
- Il existe un manque de dialogue social au niveau national sur ces outils. La plupart des agences nationales, des points de contact nationaux et des Départements des ministères gérant ces outils ne permettent pas le dialogue avec les partenaires sociaux concernant les outils et les instruments.
- Nous pensons que les experts nationaux et de la Commission européenne doivent également être membres de plusieurs groupes sur les différents outils, afin de simplifier le travail de transition entre ces groupes.
- Les outils n'auraient pas dû être définis afin de servir uniquement des objectifs dans divers secteurs éducatifs. Bon nombre de ces outils devraient être interconnectés. Nous avons encouragé la Commission à modifier rapidement les principes et l'approche pratique des outils et à essayer de les utiliser pour servir tous les secteurs de l'enseignement et de la formation.
- Assurer que les citoyen(ne)s, et surtout ceux et celles qui sont sans emploi, utilisent les outils qui sont disponibles pour favoriser leur emploi, relève du défi. A ce stade, seuls les instruments européens (CV, Certificat langues, Supplément au diplôme et Supplément au certificat) sont prêts à être utilisés par les chercheurs/euses d'emploi, mais leur dissémination reste inadéquate. Ces outils restent méconnus des autres partenaires, ainsi que des citoyen(ne)s.

Le 17 juin, la Commission européenne organise une conférence pour présenter les résultats de la consultation. Inscription dès que possible <https://conference-EASQ.teamwork.fr>.



Développements européens récents dans l'apprentissage des adultes

Le CSEE est représenté dans les groupes de travail thématiques de la Commission européenne. Le groupe de travail thématique de la Commission européenne sur l'apprentissage des adultes a organisé une réunion le 3 mars 2014. Le CSEE y était représenté par Rossella Benedetti (UiScuola, Italie). Les développements politiques suivants y ont été discutés :

1. [Action clé N° 3 dans le cadre du Programme Erasmus+](#) offre des possibilités de financement pour un projet d'apprentissage des adultes. Les thèmes prioritaires pour cet appel sont :

- *l'évaluation des compétences transversales dans l'enseignement primaire et secondaire,*
- *les activités pratiques de l'entrepreneuriat à l'école,*
- *coopération dédiée aux méthodes innovantes favorisant une reconnaissance rapide et aisée des diplômes de l'enseignement supérieur au-delà des frontières,*
- *la réduction du nombre d'adultes peu qualifiés,*
- *la promotion du développement et de l'internationalisation du bénévolat des jeunes.*

Les syndicats nationaux peuvent également répondre à cet appel avant le 2 octobre 2014

2. Les résultats de [l'enquête de l'OECD \(PIAAC\)](#) doivent contribuer des des développements majeurs dans le domaine de l'apprentissage des adultes au niveau national. Les résultats indiquent que 20 % des adultes en Europe ont un niveau très faible en numération et en alphabétisation, et que 25 % des adultes en Europe n'ont pas de compétences en TIC. Plus d'un adulte sur 4 ne peut exécuter que des tâches très limitées dans un environnement TIC (14 %) ou ne maîtrise que très peu, voire pas du tout l'ordinateur (13 %). Cela nuit à leur situation sociale et économique et complique leur recherche d'emploi.

3. Le groupe de travail a discuté de **la formation des enseignant(e)s et des professionnel(le)s de l'éducation** et de la manière de mettre en place une politique durable. Le groupe a également souligné qu'il n'existe aucune définition concrète de l'apprentissage des adultes, pas plus au niveau national qu'européen, ce qui pose des problèmes dans les négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis.

4. La Commission européenne met actuellement en place [la plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe \(EPALE\)](#), ciblant les parties prenantes de l'éducation (prestataires, enseignant(e)s, formateurs/trices, décideurs politiques, médias,

chercheurs/euses, etc.). EPALE est conçue pour devenir le point de référence sur l'apprentissage des adultes en Europe et devrait devenir essentielle pour tous/toutes les professionnel(le)s dans le domaine. La plateforme soutiendra le développement et la qualité de l'apprentissage des adultes en Europe au travers de plusieurs outils et caractéristiques comme un espace de réseau de collaboration, un calendrier des événements et des cours, une bibliothèque des politiques et des ressources éducatives nationales de grande qualité, des groupes de discussion sur l'apprentissage des adultes.



Assurance qualité et mobilité dans l'enseignement supérieur

Le groupe de travail thématique de la Commission européenne sur le décrochage scolaire précoce a organisé une réunion les 19 et 20 septembre 2013. Le CSEE était représenté par Jens Vraa-Jensen (Danemark).

Les points suivants ont été discutés :

1. Le groupe a discuté de la possibilité d'atteindre l'équilibre budgétaire dans l'enseignement supérieur, en réduisant les dépenses ou en augmentant les revenus.
2. L'une des principales questions abordées fut le rapport de la Commission européenne sur [« L'enseignement supérieur européen dans le monde »](#). Le groupe a abordé les principaux points du rapport :

- *Renforcer la capacité des institutions de l'enseignement en termes d'enseignement supérieur et de recherche afin de relever les défis mondiaux en s'engageant dans des partenariats et des alliances internationales axées sur l'innovation.*
- *Il convient de s'attaquer aux derniers obstacles liés au développement et à la mise en œuvre des programmes communs et couvrant deux degrés de l'enseignement, tant au niveau institutionnel que national.*
- *Améliorer les prestations d'assurance qualité et de reconnaissance transfrontalière.*

3. L'un des éléments les plus perturbants pour les étudiant(e)s est la difficulté de valider leurs études à l'étranger. Les institutions de l'enseignement supérieur disposent des outils pour développer cette reconnaissance. Elles doivent faire bon usage des programmes internationaux et essayer de simplifier le processus de validation pour les étudiant(e)s. La coopération internationale est une chance et elle peut constituer des avantages significatifs pour les étudiant(e)s européen(ne)s, les universités européennes et les institutions de l'enseignement supérieur.

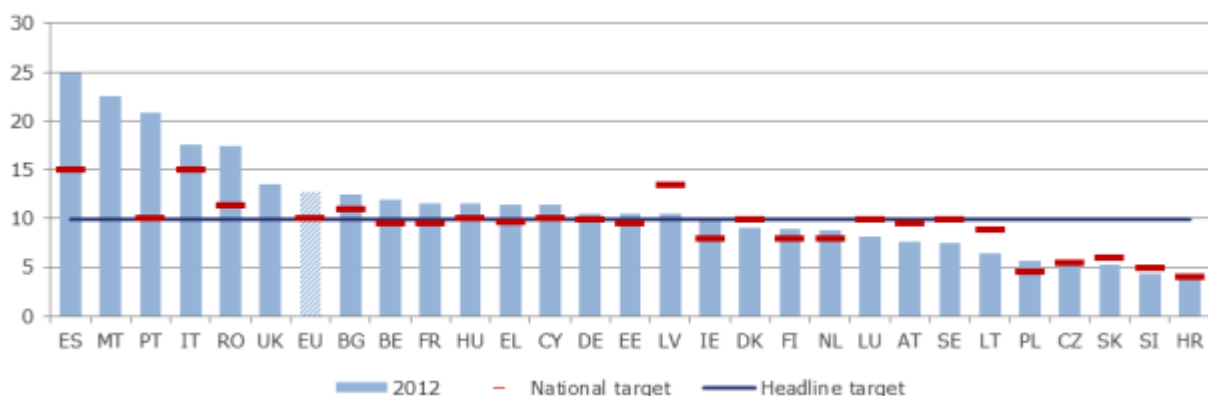
4 Les participant(e)s ont également analysé [Le rapport sur les progrès de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur \(Commission européenne\)](#) Selon lequel les principaux défis liés à l'enseignement supérieur sont :

- l'augmentation de la population estudiantine
- la nécessité d'améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement, en s'alignant sur les besoins du marché
- l'introduction de nouvelles technologies, des MOOC, de l'apprentissage virtuel et combiné
- les différences dans les compétences des diplômé(e)s mises au jour par PIAAC
- l'amélioration de filières d'apprentissage flexibles
- la nécessité de systèmes d'enseignement supérieur efficaces - rentabilité



Collaboration sur les politiques scolaires pour combattre le décrochage scolaire précoce

Le groupe de travail thématique de la Commission européenne sur la politique scolaire portant sur l'éducation des enseignant(e)s et le décrochage scolaire précoce s'est réuni à Bruxelles les 20 et 21 février 2014. Le CSEE était représenté par Hans Laugesen GL (DK) et Dan Taubmann (UK). En 2010, les Etats membres de L'UE ont adopté la stratégie Europe 2020 ayant entre autres pour objectif d'atteindre un niveau de décrochage scolaire précoce inférieur à 10 % dans les pays membres. Le tableau ci-dessous détaille la progression vers cet objectif en 2012 (*Source: European Commission*).



Le tableau indique que le décrochage scolaire précoce est toujours au-dessus de 10 % dans la moitié des pays de l'UE. L'Espagne (25 %), Malte (23 %), le Portugal (21 %), l'Italie (17 %) et la Roumanie (17 %) sont les états où le taux de décrochage est le plus élevé. Le groupe de travail a dès lors identifié cinq thématiques de collaboration afin de lutter contre le décrochage scolaire précoce.

Il est important de collaborer davantage dans les écoles en:

- *améliorant le rôle et les compétences des enseignant(e)s, ainsi que les compétences permettant d'éviter, de reconnaître et de gérer le décrochage scolaire précoce ; la communication, les compétences de travail en équipe, la pédagogie et les nouvelles compétences d'enseignement. Il est essentiel de créer de nouveaux rôles pour les enseignant(e)s via la collaboration avec les étudiant(e)s, les familles et les autres professionnel(le)s.*
- *améliorant le soutien apporté aux étudiant(e)s au travers de programmes scolaires adaptés aux besoins spécifiques, à la langue, aux aspects psychologiques et sanitaires.*
- *améliorant dans l'organisation scolaire et la direction, le rôle des dirigeant(e)s*

Pour atteindre une collaboration plus efficace au-delà de l'école, la participation des parents, de la **famille au sens large et des parties prenantes locales concernées** (professionnel(le)s, services, société civile, autorités et entreprises locales) est importante.



Travail sur les compétences transversales

Le groupe de travail thématique de la Commission européenne sur les compétences transversales a organisé une réunion les 29 et 30 janvier 2014. Le CSEE était représenté par Brian Cookson (NASUWT, UK) et Guus Wijngaards (AoB NL).

Le groupe comporte trois sous-groupes : 1. Esprit d'entreprise, 2. TIC, 3 Langues

Le groupe se concentre principalement sur l'apprentissage mutuel et l'identification des bonnes pratiques dans les Etats membres. Après 18 mois de travail, le groupe présentera les principaux résultats, comme :

- *le cadre de référence européen pour les compétences numériques*
- *le rapport de faisabilité sur le cadre européen de référence pour l'esprit d'entreprise*
- *des lignes directrices pour l'utilisation du cadre européen de référence pour les langues*
- *le rapport de faisabilité sur l'outil citoyen pour l'auto-évaluation des compétences transversales*

Le groupe souhaite aider les Etats membres à faire face aux problèmes identifiés dans les recommandations nationales du processus du semestre européen.



Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation et de la formation

Le groupe de travail thématique de la Commission européenne sur l'EFP s'est réuni les 14 et 20 mars. Le CSEE y était représenté par Dan Taubman (UCU, Royaume-Uni).

Les défis de l'EFP y furent abordés, notamment:

- répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et les soutenir
- promouvoir l'attrait de l'apprentissage et de l'EFP
- assurance qualité dans l'EFP

Le groupe s'est penché en particulier sur un rapport de la Commission européenne :

[1. Programmes d'apprentissage et de stage à travers l'Europe : principaux facteurs de réussite](#)

Le rapport aborde l'apprentissage et les stages dans les pays de l'UE. Les pays disposant de programmes d'apprentissage forts, comme l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse sont également ceux où la transition vers le monde du travail est la plus simple.

La révision et l'analyse des principaux programmes d'apprentissage et de stage dans les 27 Etats membres ont révélé un certain nombre de facteurs menant le plus souvent à la réussite.

Selon le rapport, les principaux facteurs de réussite dans l'apprentissage et les stages sont les suivants :

- *un cadre réglementaire et institutionnel robuste*
- *une participation active des partenaires sociaux, un dialogue constructif avec les syndicats et les représentants des employé(e)s*
- *un engagement fort en faveur de l'emploi*
- *des partenariats étroits entre les employeurs et les institutions éducatives*
- *un financement incluant des subsides pour les employeurs et d'autres incitants*
- *un alignement proche avec les besoins du marché du travail*

2. Apprentissage en milieu professionnel en Europe

Comme 50 % des jeunes en Europe au niveau secondaire supérieur sont inscrit(e)s dans l'EFP, le document se concentre principalement sur l'EFP dans le secondaire supérieur. Le Rapport aborde principalement les points suivants :

- les modèles d'apprentissage en milieu professionnel en Europe : apprentissages, stages en entreprise et enseignement axé sur le travail intégré dans le programme scolaire.
- les avantages d'un apprentissage de haute qualité en milieu professionnel
- les « facteurs de réussite » pour un apprentissage en milieu professionnel efficace.
- les outils permettant le bon fonctionnement de l'apprentissage en milieu professionnel dans la pratique et améliorant sa qualité.

Les conclusions du rapport soulignent la nécessité de l'engagement actif et de l'expérience non seulement des décideurs politiques, et notamment des responsables de l'éducation, de la formation et de l'emploi, mais aussi, et c'est un élément essentiel, des partenaires sociaux et des acteurs clés.

Lectures recommandées

- **Le forum Jeunesse a lancé le rapport « Pour des emplois de qualité pour les jeunes »**

http://issuu.com/yomag/docs/yfj_qualityjobs_en_issuu

Le forum Jeunesse a présenté le mois dernier la publication « Pour des emplois de qualité pour les jeunes », selon laquelle la crise économique et les mesures d'austérité ont très sévèrement touché les jeunes en termes d'emploi mais aussi de qualité de vie et de niveau d'inclusion sociale. Le taux de chômage des jeunes atteint toujours le seuil inquiétant de 23,5 %. 7,8 % de jeunes de moins de 25 ans sont toujours considérés comme NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). Au total, cela représente plus d'un quart des jeunes européens aujourd'hui sans activité professionnelle, éducative ou de formation.

- **Investir dans l'enfance : briser le cercle vicieux de l'inégalité**

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=2061&furtherNews=yes>

La pauvreté des enfants et l'exclusion sociale constituent l'un des principaux défis de l'Union européenne. En février 2013, dans le cadre de son paquet d'investissements sociaux (SIP), la Commission européenne a publié une recommandation majeure sur l'investissement dans l'enfance : briser le cercle vicieux de l'inégalité.

Les membres du [Réseau européen d'expert\(e\)s indépendant\(e\)s en inclusion sociale](#) ont eu pour tâche de préparer des rapports nationaux qui pourraient aider la Commission et les Etats membres à mettre en œuvre la recommandation et informer son contrôle, en particulier dans le contexte du Semestre européen et de la coopération dans le domaine social entre les pays de l'UE et la Commission européenne.

Un [Rapport de synthèse](#) couvrant les 28 pays de l'UE a été élaboré par l'équipe principale de réseau sur la base des rapports des expert(e)s indépendant(e)s.

Dates à retenir

Les 2 et 3 2014	Comité du CSEE sur l'égalité
Le 17 juin 2014	Conférence de la Commission européenne sur l'Espace européen des compétences et des certifications
Les 7 et 8 octobre 2014	Comité consultatif sur l'éducation du CSEE
Les 9 et 10 octobre 2014	Réunion CSEE HERSC - Bruxelles
Les 13 et 14 octobre 2014	Comité du CSEE
Les 26 et 27 novembre 2014	Conférence spéciale du CSEE pour la clôture de la campagne Uni(e)s pour une éducation de qualité